

**Pôle Vie Locale - Réussite et
Solidarité - Projet Social**

Direction des Affaires Culturelles et du Patrimoine
Réf. JDD/ADe
Affaire suivie par Aline DEVÈMY
Chargée du Développement Culturel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20241125-DEC2024-350-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2024

Décision : 2024- 350

Nomenclature : 08-09

**DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE DU
CONTRAT CONCERNANT LA REALISATION D'UN
CARNET DE RECETTES DELICTUEUSES AVEC
ODILE BAZIN DITE LA COCOTTE DANS LE CADRE
DE POLARLENS 2025 – MN 24055**

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération Lens-
Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25
mai 2020, décidant l'application des dispositions
prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 septembre 2022 portant
délégation à des Adjointes au Maire, modifié par l'arrêté
n° 2024-2150 du 26 juillet 2024 modifiant l'article 5
relatif aux délégations de Monsieur Thibault
GHEYSENS,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment
l'article R2122-3-1°

Considérant que la Ville de Lens organise les 22 et 23
mars 2025 la 27^{ème} édition du Salon du Livre Policier
de Lens « PolarLENS », que la thématique choisie par
la Ville de Lens est « **Héroïnes !** » ;

Considérant qu'Odile BAZIN est en capacité
d'accompagner sur le plan de l'animation culturelle la
ville de LENS dans l'organisation de PolarLENS, en
s'appuyant sur son expertise en matière d'organisation
d'ateliers d'écriture de recettes et culinaires à
destination des publics du centre socio-culturel
Vachala, des résidences de personnes âgées et des
EHPAD et sa connaissance du territoire et de sa
population et de sa capacité à s'adapter au thème du
genre policier et du salon de l'édition 2025.

DÉCIDE

ARTICLE 1 – D'autoriser la signature du contrat relatif à la réalisation de plusieurs ateliers d'écritures et culinaires dans le cadre de la programmation culturelle de la 27^{ème} édition de PolarLens, qui mèneront à la création d'un carnet de recettes délictueuses dont le sujet sera adapté à la thématique de l'édition 2025 « **Héroïnes !** » avec Odile BAZIN, chroniqueuse culinaire, domiciliée au 22 rue James-Watt, 59 160 LOMME.

Les ateliers se dérouleront sur les mois de novembre 2024 à janvier 2025 selon le rythme suivant :

- Centre socio-culturel Vachala : une séance en comité de lecture permettant le choix des recettes suivie de trois séances permettant l'écriture des recettes et leur réalisation.
- Les deux EHPAD et les deux résidences de personnes âgées : un atelier culinaire et d'écriture de recettes dans chaque établissement.

De plus, un atelier à destination d'un public intergénérationnel, sera réalisé sur le site de PolarLens, Halle Bertinchamps, le samedi 22 mars 2025.

ARTICLE 2 – Le contrat est passé pour un montant global forfaitaire de 1 186.60€ (non assujetti à la TVA).

ARTICLE 3 – Le contrat est passé pour la période comprise entre la date de notification et le 22 mars 2025.

ARTICLE 4 – Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024 et seront prévus au budget 2025

ARTICLE 5 – Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).



Fait en l'Hôtel de Ville, le 25 NOV. 2024

**Pour le Maire,
L'Adjoint au Maire**

Pierre MAZURE